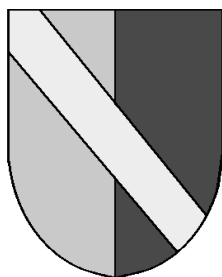


COMMUNE D'ECUBLENS/VD

MUNICIPALITE



AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2020/03

**Raccordement au réseau de chauffage à distance du site scolaire du
Pontet et transformation de la chaufferie – Crédit de construction**

Séance de la commission ad hoc, jeudi 12 mars 2020, à 20 h 00,
Centre technique communal, chemin des Esserts 5,
salle de conférence n° 2

Raccordement au réseau de chauffage à distance du site scolaire du Pontet et transformation de la chaufferie – Crédit de construction

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le présent préavis a pour but l'octroi d'un crédit pour le raccordement du site scolaire du Pontet, propriété de la Commune d'Ecublens, au réseau de chauffage à distance (CAD) en cours de réalisation par la société Romande Energie Services SA (RES), en partenariat avec le Service intercommunal de l'électricité (SIE). Le préavis sollicite également le crédit pour la transformation de la chaufferie et l'assainissement de la régulation existante.

2. PRINCIPES GENERAUX DU CAD ET DU PROJET ECUCAD

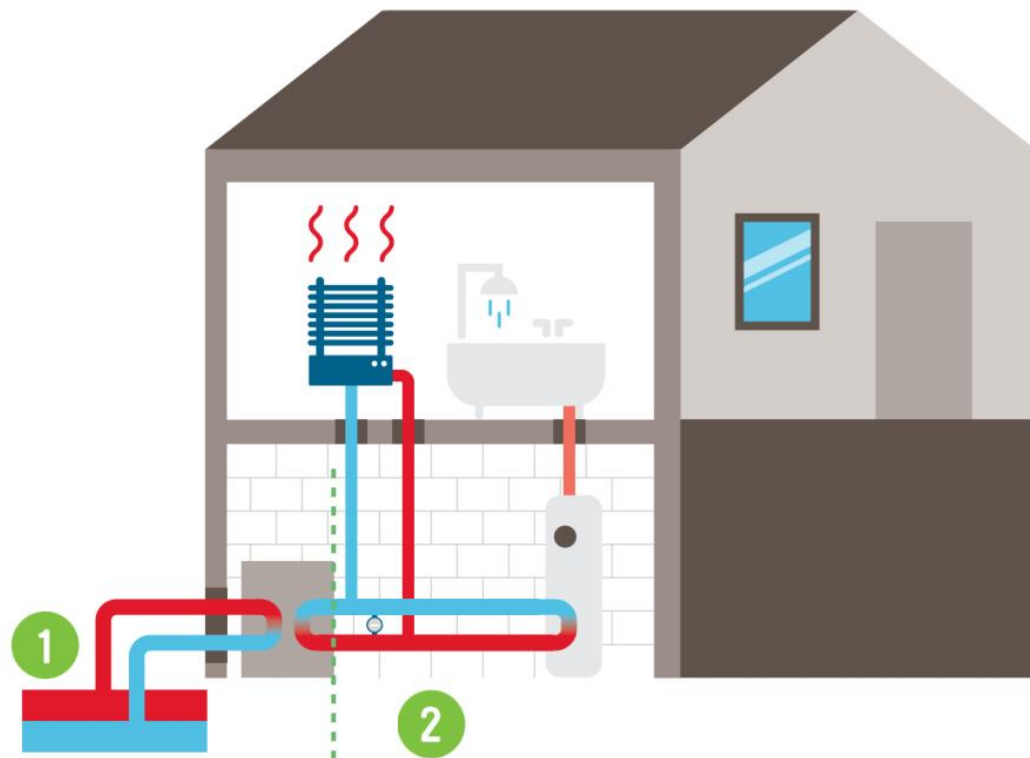
2.1. Principes techniques

Le chauffage à distance consiste à produire de la chaleur de manière centralisée afin d'alimenter un ensemble de bâtiments. Cette chaleur est produite au moyen d'une chaudière, dans le cas présent à bois, soit issue de récupération, soit de plaquettes forestières. Une chaudière à gaz est utilisée comme appoint lors des pics de consommation, en cas de secours et lors de l'entretien de la chaudière à bois. En général, 80 % de la chaleur consommée est fournie par la ou les chaudières à bois et le reste par la chaudière d'appoint. La chaleur est distribuée au moyen d'un réseau souterrain de conduites de chauffage comportant une conduite « chaude » transportant la chaleur vers les preneurs et une conduite « froide » ramenant le liquide caloporteur (eau) à la chaudière afin d'y être réchauffée.

Le chauffage à distance permet d'assurer la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage des bâtiments raccordés.

Une sous-station permet le raccordement des bâtiments au chauffage à distance. Celle-ci comprend un échangeur de chaleur permettant la transmission de la chaleur dans le bâtiment. Les sous-stations remplacent ainsi les chaudières à mazout ou à gaz ainsi que les éventuelles citernes à mazout présentes chez les preneurs de chaleur.

Le réseau dit « primaire » comprend la production de chaleur centralisée, le réseau de chauffage à distance, ainsi que l'échangeur de chaleur posé dans le bâtiment raccordé, et appartient au fournisseur d'énergie. A la sortie de l'échangeur de chaleur, le réseau interne au bâtiment, considéré comme secondaire, reste propriété et à charge du client raccordé.



- ① Réseau primaire (CAD)
- ② Réseau secondaire (client)
- Limite de propriété

Schéma de raccordement d'un bâtiment au CAD

2.2. Contrat

Lorsqu'un propriétaire souhaite se raccorder à un réseau CAD, un contrat est établi entre ce dernier et le gestionnaire du réseau, soit le contracteur. Un forfait de raccordement unique est alors perçu. Il correspond aux frais nécessaires à la réalisation du réseau CAD, à l'installation dans le bâtiment d'un échangeur de chaleur, ainsi qu'à l'introduction et au raccordement du bâtiment concerné. L'ensemble des charges d'investissement et d'exploitation est assumé par le contracteur.

Le contrat entre en vigueur à la mise en service de l'installation et prend fin 30 ans plus tard. Il régit les modalités de financement du raccordement ainsi que les conditions d'achat et d'indexation de l'énergie consommée.

Sauf résiliation notifiée une année avant l'échéance du contrat, ce dernier est reconduit tacitement de 5 ans en 5 ans. Dans ce cas, la servitude inscrite au Registre foncier pour l'échangeur de chaleur côté primaire sera prolongée.

Si les parties ne souhaitent pas prolonger le contrat à son échéance, elles peuvent envisager les possibilités suivantes :

- a. la propriété des installations (échangeur de chaleur sur réseau primaire) est transférée au client, sans indemnité ;
- b. le client ne souhaite pas devenir propriétaire des installations et demande leur démantèlement, moyennant le paiement d'une indemnité.

2.3. Avantage du CAD

Pour le client raccordé, le CAD présente les avantages suivants :

- sécurité de l'approvisionnement en chaleur ;
- stabilité des coûts ;
- exploitation professionnelle des chaufferies ;
- garantie de maintenance et d'entretien des installations ;
- suppression des contrats de maintenance liés aux chaudières ;
- suppression de la gestion du stock de combustible ;
- gain de place dans les locaux, particulièrement lors de la suppression des citernes à mazout.

3. HISTORIQUE

En 2015, les premières réflexions sont menées entre la Commune d'Ecublens et RES afin d'étudier l'opportunité de développer un réseau de chauffage à distance sur le secteur de la plaine du Croset. Afin de démarrer les premières études préliminaires, une convention de collaboration a été signée, en milieu d'automne 2015, entre la Municipalité et la direction de RES.

En 2016, RES a ainsi pu démarrer les premières études liées à ce développement et notamment réaliser une planification énergétique territoriale. Cette dernière a permis d'identifier les secteurs, le périmètre, ainsi que le potentiel de raccordement du bâti sur un futur réseau CAD. Dans le même temps, RES s'est approchée de M. Jacques Nussbaumer, propriétaire de plusieurs bâtiments sis sur la plaine du Croset (centre commercial, bâtiment d'activités, logements, etc.) dont les bâtiments sont alimentés par un petit réseau privé de chauffage à distance. Le but de cette approche était de pouvoir utiliser ce CAD existant et l'étendre par la suite au reste du périmètre défini. La planification énergétique a également permis d'identifier un potentiel de récupération de chaleur pour alimenter le futur CAD dans le secteur des Larges-Pièces, notamment auprès des industries déjà présentes sur place.

Dans le courant de l'année 2017, plusieurs études ont été menées par RES et les bureaux d'ingénieurs mandatés par cette dernière, ceci afin d'élaborer plusieurs hypothèses liées à la construction d'une centrale de chauffe destinée à alimenter le futur réseau. De plus, diverses négociations ont été menées avec les industries existantes afin d'étudier l'opportunité d'optimiser et récupérer la chaleur excédentaire des installations.

En 2018, les études ont démontré que le site Migros Vaud, sis aux Larges-Pièces, permettrait l'extension de la centrale à bois existante, donc la création du réseau CAD, avec un taux d'énergie renouvelable de 80 %. De plus, les premiers démarchages commerciaux pour un futur raccordement au CAD ont été entrepris auprès des propriétaires privés ainsi qu'auprès de la Commune.

En 2019, RES procède au rachat et à la reprise complète de la chaufferie à bois existante située sur le site Migros Vaud aux Larges-Pièces. Cette action permet ainsi la poursuite des études détaillées du projet de production de chaleur pour le CAD sur le site des Larges-Pièces. A cela se greffe l'étude de l'ajout d'une nouvelle centrale à bois avec

cogénération (production d'énergie électrique simultanée), à proximité de la centrale existante. C'est également dans le courant 2019 que les premiers contrats de raccordement au futur CAD ont été signés entre des propriétaires privés et RES. Le premier tronçon du réseau de chauffage à distance a également été posé en automne 2019.



Pose d'une conduite CAD sur une parcelle privée à la route du Bois en 2019.

En fin d'année 2019, diverses négociations ont été menées entre RES et le SIE afin de trouver un partenariat commun pour le développement du projet ECUCAD, jusqu'alors mené par RES. Le but est de créer une nouvelle société gestionnaire du futur réseau CAD présent sur le territoire d'Ecublens et dont les deux entités seraient partenaires. En février 2020, une lettre d'intention dans ce sens a été signée par RES et SIE, confirmant ainsi le partenariat de ce CAD. Le nom de la future entité n'étant pas encore connu, le terme RES-SIE sera utilisé dans ce préavis.

4. DESCRIPTIF DU PROJET ECUCAD

RES-SIE est active dans le développement et la promotion des nouvelles énergies renouvelables, notamment dans le domaine de la fourniture de l'énergie thermique et la réalisation de distribution y relative. RES-SIE, en partenariat avec la Commune d'Ecublens, développe un réseau de chaleur à distance sur son territoire.

Le projet de chauffage à distance de la plaine du Croset, ECUCAD, comprend deux volets principaux : la production de chaleur et le réseau de distribution de la chaleur.

4.1. Production de chaleur

Afin d'alimenter le réseau en chaleur, le projet ECUCAD prévoit la reprise et l'exploitation complète de la chaufferie existante située sur le site Migros Vaud. Aujourd'hui, cette chaufferie accueille déjà, pour les besoins en chaleur du site Migros Vaud, une chaudière à bois de plaquettes forestières de 1.5 MW de puissance. A noter que cette chaufferie possède la place nécessaire à l'installation d'une deuxième chaudière à bois de 4 MW qui sera installée lorsque les besoins en chaleur du CAD seront suffisants.

Afin d'assurer une production d'énergie renouvelable suffisante pour couvrir les besoins en chaleur du futur CAD, le projet développé par RES-SIE prévoit la construction, dès 2021, d'une nouvelle centrale de chauffe à cogénération (production d'énergie thermique et électrique). Alimentée par du bois de récupération issu du recyclage, cette centrale, située sur le site de la Jowa, également aux Larges-Pièces, permettra la production de 4.5 MW d'énergie thermique et de 700 kW d'énergie électrique.

Pour traiter les émissions polluantes, les installations sont équipées d'électrofiltres permettant de respecter les exigences de l'OPair, soit 20 mg/m³ d'oxyde d'azote (NO_x) pour les particules solides (poussières) et 250 mg/m³ pour le monoxyde de carbone (CO). Les émissions seront mesurées et enregistrées en permanence et feront l'objet d'un rapport annuel soumis à l'administration cantonale. Cette procédure a d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par la Direction générale de l'environnement (DGE).

Afin d'assurer une redondance lors de la maintenance des chaudières à bois ainsi qu'un appoint lors des périodes de grand froid, les chaudières à combustible fossile, déjà installées chez certains clients, seront récupérées. L'énergie totale produite par ce combustible reste faible et représente une part de 5 % de la production complète du CAD.

4.2. Distribution de chaleur

A la sortie des chaudières, la chaleur emprunte un réseau de canalisations souterraines rejoignant la plaine du Croset. Ce tracé doit encore être défini précisément, en fonction des potentiels clients à raccorder.

Le réseau transportant la chaleur est constitué de deux conduites parallèles en acier, de différentes sections, isolées et enterrées. Une conduite transporte la chaleur aux preneurs d'énergie et l'autre ramène le liquide caloporteur (eau) à la centrale pour y être réchauffé.

5. DEVELOPPEMENT DURABLE

5.1. Aspect environnemental

En Suisse, le bois est la source d'énergie indigène la plus importante après l'hydraulique. Toutefois, ce potentiel reste largement inexploité. En effet, chaque année les forêts croissent de 9 à 10 millions de m³, tandis que dans le même temps, l'exploitation à des fins énergétiques n'atteint que 4.1 millions de m³ et pourrait monter à 6.2 millions de m³. Le potentiel de croissance à l'échelle du pays est donc encore important. L'exploitation se faisant principalement pour d'autres raisons que la production d'énergie, le bois utilisé pour le chauffage est donc majoritairement du déchet d'entretien de forêt ou de scierie. Le conditionnement et la vente de ces déchets permettent également, en plus de l'approvisionnement énergétique, d'offrir un débouché économique supplémentaire à l'industrie forestière de notre région. De manière générale, le recours à une source d'énergie locale contribue à diminuer la dépendance de la Suisse aux énergies fossiles.

Le projet de chauffage à distance ECUCAD permettra de remplacer les combustibles fossiles par une énergie renouvelable locale, neutre en CO₂. En effet le CO₂ dégagé par la combustion est absorbé par les arbres lors de leur croissance. Ainsi le bois est considéré comme un combustible neutre en CO₂, contrairement au gaz ou au mazout. Les émissions de particules fines liées à la combustion du bois sont limitées et maîtrisées par l'utilisation de filtres à particules de type industriel. Grâce aux mesures de qualité des rejets effectuées en continu, l'exploitant du CAD s'assure que les normes sont toujours respectées. Là aussi, une centrale CAD de grande envergure présente un avantage sur le plan des émissions de particules par rapport à des chaudières individuelles au bois dont les émissions polluantes sont plus difficilement contrôlables.

Ce projet de CAD permettra la suppression de nombreuses chaudières à gaz et à mazout situées dans la plaine du Crosset et sera également en adéquation avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération sur l'utilisation des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables.

Actuellement, il est estimé que le projet permettra l'économie de près de 4'900 tonnes de CO₂ par an et jusqu'à plus de 10'000 tonnes par an lorsque le projet sera développé dans son entier.

En prenant uniquement compte du raccordement de la centrale de chauffe du Pontet, propriété de la Commune d'Ecublens, les émissions de CO₂ passeraient de 200 à 35 tonnes par an.

5.2. Aspect économique

Un réseau de chauffage à distance favorise le développement de l'économie locale par la valorisation d'une ressource énergétique locale et renouvelable, ainsi que la création d'emplois indigènes. Pour Fr. 100.- investis dans le bois, 52 % profitent à la région et 48 % sont redistribués au niveau du pays, alors que pour le gaz, 74 % du montant part à l'étranger, 14 % dans la région et 12 % en Suisse.

Sur le long terme, la stabilité du prix de l'énergie-bois est également un avantage par rapport à celle des énergies fossiles importées qui, quant à elles, dépendent notamment des conditions géopolitiques du moment.

5.3. Aspect social

L'utilisation de l'énergie-bois est également vectrice de création d'emplois dans la branche.

6. SITUATION DE LA CENTRALE DE CHAUFFE DU PONTET

Sur le site scolaire du Pontet, le bâtiment Mars abrite la centrale de chauffe destinée à l'ensemble des bâtiments de ce site, à l'exception du bâtiment Pluton (piscine et salle de gymnastique) et du collège historique Neptune situé le long de l'avenue du Tir-Fédéral. Cette centrale est composée de deux chaudières à gaz d'une puissance de 900 kW chacune, installées en 1991 à la suite de sa modernisation. Un des deux brûleurs a été remplacé en 2011 et le second, ne répondant plus aux normes d'émission des particules fines, doit quant à lui être impérativement changé d'ici l'été 2020. Même après le remplacement des brûleurs et après environ 30 ans d'utilisation, les deux chaudières sont en fin de vie et devraient être modernisées prochainement. Enfin, le système de régulation de la chaufferie date également de la rénovation de 1991 et est également obsolète, au même titre que le reste des installations annexes de la chaufferie.

7. RACCORDEMENT DU SITE SCOLAIRE DU PONTET AU RESEAU CAD

Au vu de la situation actuelle de la chaufferie du Pontet, l'opportunité de raccorder ce site sur un réseau CAD est très intéressante.

Cette possibilité est réalisable et même très intéressante d'un point de vue environnemental. La Loi vaudoise sur l'énergie, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, stipule que le 20 % de l'énergie produite doit être renouvelable en cas de remplacement d'une installation existante fonctionnant au gaz et 40 % en cas de fonctionnement au mazout. Cela signifie que si le projet de liaison entre les CAD ne se réalise pas, la centrale de chauffe du Pontet devrait être assainie de manière à produire le 20 % de chaleur renouvelable. Cela représenterait environ 180'000 kWh d'énergie renouvelable à produire localement, soit par des panneaux solaires thermiques, soit par une pompe à chaleur.

Le développement et la construction du projet n'étant pas encore abouti, deux phases sont prévues.

7.1. Phase provisoire

Afin de palier à l'urgence liée à la fourniture de chaleur pour le site scolaire du Pontet et le bâtiment Pluton, une solution provisoire a été élaborée d'un commun d'accord entre RES-SIE et la Commune.

Dans un premier temps, RES-SIE loue à la Commune, pour un montant annuel de Fr. 15'000.- TTC, la centrale existante de chauffe au gaz du Pontet et l'exploite en attendant que la nouvelle centrale à bois ainsi que le réseau CAD soient opérationnels. Le contracteur procède donc, à ses frais, au remplacement du deuxième brûleur non conforme et gère l'ensemble de l'installation et l'entretien (abonnement du compteur de gaz, maintenance des chaudières, ramonage, surveillance, etc.).

Avec cette centrale provisoire, RES-SIE est non seulement en mesure de fournir de l'énergie aux bâtiments scolaires du Pontet et au bâtiment Pluton, mais également aux premiers clients privés situés à proximité immédiate du collège Mars.

Durant cette phase, RES-SIE, munie de contrats de raccordement signés, est en mesure de débiter la réalisation des centrales de chauffage à bois aux Larges-Pièces et de construire le réseau CAD qui alimentera les bâtiments concernés.

7.2. Phase définitive

Lorsque les centrales de chauffe ainsi que le réseau CAD seront construits, les deux chaudières de la centrale du Pontet seront démontées et évacuées. Le site du Pontet ainsi que le bâtiment Pluton seront ainsi déjà raccordés au CAD et bénéficieront immédiatement d'une source d'énergie renouvelable à 95 %.

7.3. Forfait unique de raccordement du site du Pontet au CAD

Comme mentionné au chapitre 2.2, lorsqu'un client souhaite se raccorder sur un réseau CAD, il doit s'acquitter d'un forfait unique de raccordement. Ce forfait correspond aux travaux d'introduction du CAD dans le bâtiment, à la fourniture et à la pose d'une sous-station avec échangeur de chaleur, ainsi que des différents organes de commande, de régulation et de comptage de l'énergie. Dans le cas présent du Pontet, ce forfait correspond à un montant d'environ Fr. 331.-/kW HT de puissance raccordée. Etant estimé que la puissance nécessaire se situe à 800 kW pour la chaufferie du Pontet, le forfait de raccordement se monte à Fr. 264'950.- HT.

Au vu de la situation provisoire qui se profile, le forfait de raccordement unique sera soumis aux conditions de paiement suivantes :

- 50 % lors de la reprise des chaudières du Pontet par RES-SIE ;
- 50 % lors de la mise en service définitive du CAD avec la fourniture de 95 % d'énergie renouvelable.

8. TRANSFORMATION DE LA CHAUFFERIE DU PONTET

Le raccordement au CAD engendrera la suppression des chaudières existantes ainsi que l'adaptation du réseau secondaire qui reste propriété de la Commune. Comme mentionné au chapitre 6, la régulation de la centrale de chauffe doit également être modernisée. Pour ce faire, un mandat a d'ores et déjà été octroyé à un bureau d'ingénieur spécialiste en chauffage. L'étude effectuée a permis d'établir un descriptif ainsi qu'un devis des travaux nécessaires à la modernisation des installations qui resteront propriétés de la Commune (réseau secondaire).

- remplacement des échangeurs à plaques ;
- remplacement des groupes de distribution de chaleur aux bâtiments du Pontet ;
- remplacement des circulateurs ;
- isolation des nouveaux groupes et des éléments remplacés ;
- pose d'un nouveau tableau de régulation de la chaufferie ;
- mise en place d'une supervision moderne et informatisée.

9. ASPECTS FINANCIERS

9.1. Forfait de raccordement et travaux de modernisation de la chaufferie (objet du présent préavis)

Forfait de raccordement au CAD	Fr.	264'950.00
Travaux d'adaptation du circuit secondaire	Fr.	50'000.00
Modernisation de la centrale de régulation	Fr.	40'000.00
Honoraires ingénieur chauffage	Fr.	<u>25'000.00</u>
Sous-total	Fr.	379'950.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>10'000.00</u>
Total HT	Fr.	389'950.00
TVA 7.7 %	Fr.	<u>30'026.15</u>
Total TTC	Fr.	<u><u>419'976.15</u></u>
Montant arrondi TTC :	Fr.	420'000.00

Un montant de Fr. 500'000.- TTC figure au plan d'investissement 2019-2024 – Compte n° 503.5030.232 sous la rubrique « Pontet – raccordement au chauffage à distance et régulation ».

9.2. Composition du prix de l'énergie (budget annuel de fonctionnement)

Le prix du kWh se décompose en une part fixe (forfait annuel de puissance) et une part variable (prix de l'énergie soutirée).

Le forfait annuel de puissance est dû indépendamment de la consommation d'énergie thermique. Il vise à couvrir les frais d'entretien et de maintenance de la centrale de production de chaleur et l'amortissement des investissements. Ces frais peuvent être comparés aux frais d'entretien généraux (maintenance, ramonage, entretien, etc.) dans le cas d'une chaudière individuelle.

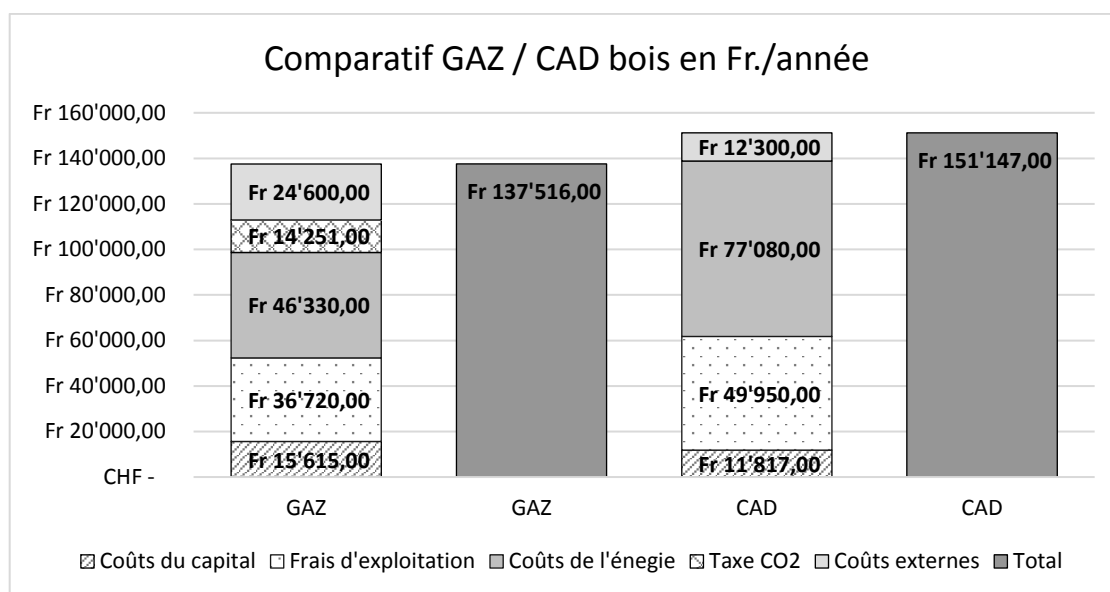
Ce forfait annuel de puissance se monte à Fr. 62.-/kW par an pour une puissance raccordée de 800 kW.

La part variable, quant à elle, correspond au prix de l'énergie soutirée effective et varie donc en fonction de la consommation du site du Pontet. Le prix de l'énergie se monte à 9.4 ct/kWh pour une demande de chaleur utile de 820'000 kWh (basée sur les consommations de 2018 du site du Pontet).

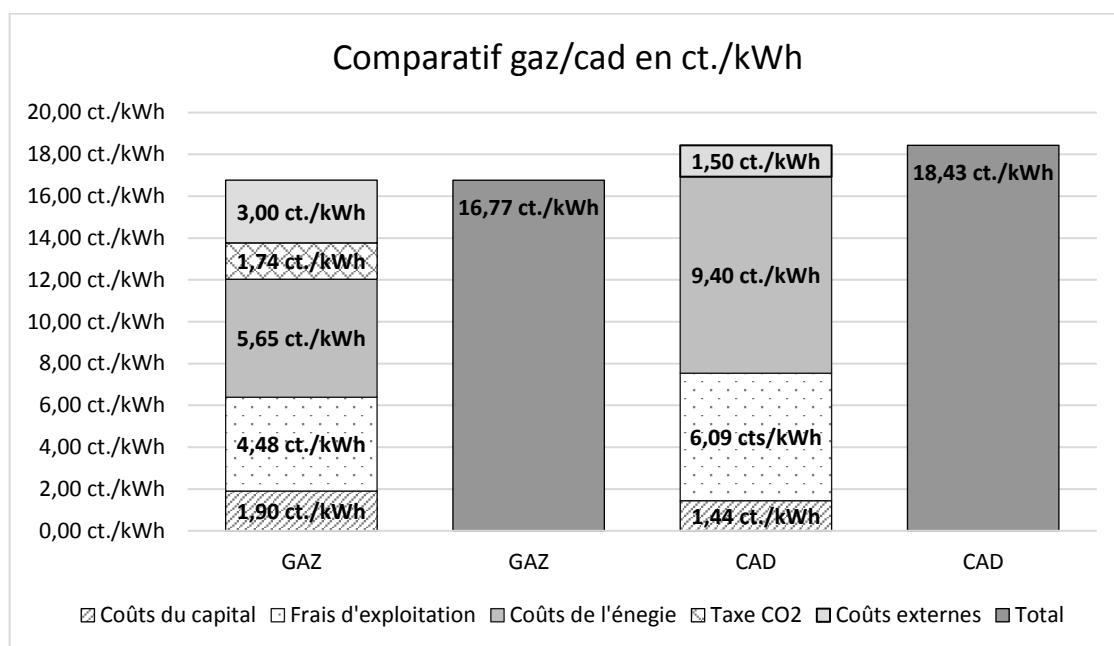
Part fixe - Forfait annuel de puissance (Fr. 62.- * 800 kW)	Fr.	49'950.00
Part variable - Prix de l'énergie consommée (Fr. 0.094 * 820'000 kWh)	Fr.	77'080.00
Total HT	Fr.	127'030.00
TVA 7.7 %	Fr.	<u>9'781.30</u>
Total TTC	Fr.	<u>136'811.30</u>

9.3. Comparatif économique

La figure ci-dessous présente un comparatif des coûts annuels entre une installation au gaz et un raccordement au CAD avec une énergie renouvelable au bois. Les chiffres sont basés sur la consommation du site du Pontet pour l'année 2018, soit 820'000 kWh.



La figure suivante présente quant à elle le comparatif des deux variantes en ct/kWh.



Les coûts externes comptabilisés dans cette analyse financière correspondent aux frais environnementaux payés par la collectivité dans son ensemble. Bien qu'ils ne soient pas facturés lors de l'achat du combustible, il est de coutume, pour les collectivités publiques, d'en tenir compte dans leurs comparatifs. Ces coûts externes sont notamment précisés dans la norme SIA 480.

L'analyse démontre qu'à l'heure actuelle, le coût du kWh intégré est sensiblement plus élevé avec le CAD (18.43 ct/kWh) qu'avec le gaz (16.77 ct/kWh). Ces coûts ne prennent pas en compte la possible augmentation de la taxe sur le CO₂ discutée actuellement à l'échelon fédéral ainsi que les incertitudes et probables augmentations du coût du gaz. Les nombreux avantages d'un raccordement au CAD permettent de compenser cette différence de coût. La sécurité de l'approvisionnement, la gestion professionnelle de l'entretien des installations, la stabilité des coûts ainsi que l'importante économie de rejet de CO₂ en sont quelques exemples.

Les récents projets de CAD à bois dans la région lémanique ont démontré que le tarif de l'énergie soutirée se situait généralement entre 9.2 et 16.5 ct/kWh. Le tarif proposé de 9.4 ct/kWh pour le projet ECUCAD semble donc tout à fait compétitif.

10. FINANCEMENT

Ce crédit de Fr. 420'000.- TTC sera couvert par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Le coût annuel supplémentaire de fonctionnement est estimé à Fr. 29'730.- TTC par année, selon détails au point 9.3, auxquels il convient d'ajouter le coût du capital, soit :

Investissement net en Fr.	420'000.00
Durée d'amortissement	20 ans
Taux des intérêts calculés	2.0 %
Capital	Coût annuel en Fr.
Amortissement annuel	21'000.00
Coût des intérêts sur ½ capital	<u>4'200.00</u>
Coût annuel du capital	25'200.00
Fonctionnement	Coût annuel en Fr.
Solution existante (Gaz)	
Frais d'exploitation	- 36'720.00
Coût de l'énergie	- 46'330.00
Taxe CO2	- 14'250.00
Solution proposée (CAD)	
Frais d'exploitation	+ 49'950.00
Coût de l'énergie	<u>+ 77'080.00</u>
Coût annuel supplémentaire de fonctionnement	29'730.00
COUTS TOTAUX	54'930.00
Valeur du point d'impôt 2018	382'704.00
Equivalent point d'impôt <i>(arrondi au dixième de point)</i>	0.14

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/03,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le raccordement du site scolaire du Pontet au chauffage à distance en cours de réalisation ;
2. d'accepter les travaux de transformation de la chaufferie et de la régulation du bâtiment Mars ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 420'000.- TTC** (quatre cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

Ce crédit de Fr. 420'000.- TTC sera couvert par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Il sera comptabilisé dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.232 sous la rubrique « Pontet – raccordement au chauffage à distance et régulation ».

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder

P. Besson

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - Mme Danièle Petoud

Commission des finances : - M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, le 27 février 2020